

# Fonds BCJ Balancé P

31 octobre 2024

## Description

Ce fonds investit directement et indirectement, dans le monde entier, au minimum 20% dans des titres et droits de créance et au maximum 50% dans des titres et droits de participation ainsi que dans d'autres placements autorisés par le contrat de fonds. L'objectif de placement est atteint en premier lieu par des investissements dans d'autres placements collectifs de capitaux. Au moins 70% des placements font partie intégrante de l'univers de placement responsable du gestionnaire de fortune. La monnaie de référence est le franc suisse avec une exposition maximale en monnaies étrangères de 30%. Le fonds respecte les contraintes de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2).

Seul le placement de capitaux non assujéti fiscalement à la prévoyance professionnelle et individuelle liée en Suisse (piliers 2 et 3a) est autorisé.

## Caractéristiques du fonds

ISIN / N° de valeur	CH1240276456 / 124027645
Dernier prix	111.29
Actifs sous gestion	CHF 22.8 millions
Souscription / Rachat (cut-off)	Quotidienne (11h00)
Domicile du fonds	Suisse
Monnaie de référence	CHF
Date de lancement du fonds	29.06.2023
Clôture de l'exercice	31 juillet
Dernière distribution	Capitalisation
Commission de gestion (p.a.)	0.55%
TER (Total Expense Ratio)	0.79%
Société de gestion	Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich
Gestion du portefeuille	Banque Cantonale du Jura SA
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

## Evolution historique du cours



Fonds BCJ Balancé P

## Rendements mensuels (net)

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
2023	-	-	-	-	-	-0.21%	0.63%	-1.27%	-0.51%	-1.88%	3.05%	1.80%	1.53%
2024	1.18%	1.40%	2.80%	-0.57%	0.91%	1.43%	0.90%	0.37%	0.70%	-0.02%	-	-	9.44%

## Risque de la stratégie



RISQUE FAIBLE

Rendement  
espéré réduit

RISQUE ELEVE

Rendement  
espéré plus important

## Profil / Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui :

- disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme;
- souhaitent investir dans un portefeuille mixte avec une quote-part de placements en actions de 50% de la fortune au maximum;
- recherchent à la fois la croissance du capital et un revenu régulier;
- sont disposés à assumer des fluctuations de cours significatives.

## Notation ESG



## Critères d'exclusion

### Secteurs sensibles

- Alcool
- OGM
- Pornographie
- Tabac
- Réserves de combustibles fossiles

### Exclusions strictes

- Armement non conventionnel
- Controverses environnementales sévères
- Extraction de charbon thermique
- Violation du Pacte Mondial des Nations Unies

## Données de performance et de risque

	3M	6M	YTD	1A	MAX
<b>Rendement cumulé</b>	1.05%	4.36%	9.44%	14.81%	11.11%
<b>Rendement annualisé</b>	4.29%	8.89%	11.48%	14.77%	8.17%
<b>Volatilité annualisée</b>	1.24%	1.72%	3.17%	3.64%	4.54%
<b>Ratio de sharpe</b>	2.60	4.38	3.00	3.44	1.32

## Principales positions

SYNCHRON OPT SPI ESG WEG-I	13.80%
ISHARES S&P500 PARIS-ALGND A	10.96%
SWC (CH) PBF Respon Domestic CHF GT CHF	6.77%
UBS (CH) IF-BD CHF PR A I-A1	6.70%
SWC (CH) BF Responsible CHF GT CHF	6.04%
UBS ETF SBI CORP ESG	4.96%
BCV PHYSICAL GOLD ESG-HCHF1	4.35%
UBS CH IF-BD CH IN MT P I-A1	4.17%
UBS ETF BBG TIPS 1-10 H.CHF	3.88%
BEKB Obligationen CHF Short Duration It	3.65%

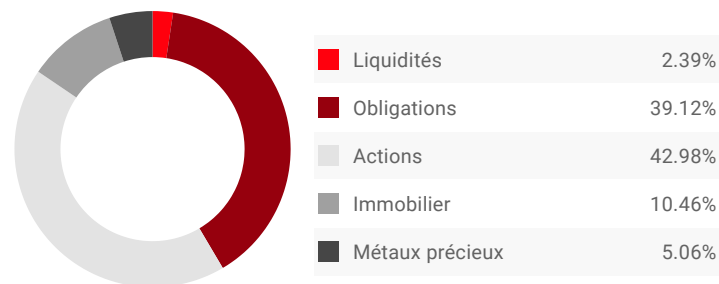
## Données du fonds

Nombre de positions	4'009
Duration modifiée	5.19
Rendement à l'échéance	1.58%
Durée résiduelle en années	5.59
Coupon moyen	1.41%
Qualité de crédit moyenne	AA

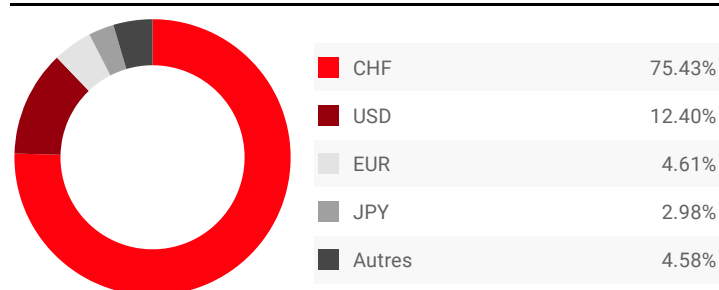
## Classes de parts

Monnaie	Classe	Caractéristiques	TER	ISIN
CHF	AA	Distribution	N/A	CH1240276431
CHF	AT	Capitalisation	N/A	CH1240276449
CHF	P	Prévoyance	N/A	CH1240276456

## Classe d'actifs



## Allocation par monnaie



## Répartition par catégorie et par région

Région / Cat	Suisse	Europe	Am.Nord	Pacifique	Emerg.	Autres	TOTAL
Liquidités	2.28%	0.02%	0.08%				<b>2.39%</b>
Obligations	33.35%		5.76%				<b>39.12%</b>
Actions	14.99%	4.59%	14.47%	2.98%	4.58%	1.36%	<b>42.98%</b>
Immobilier	10.46%						<b>10.46%</b>
Métaux précieux						5.06%	<b>5.06%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61.09%</b>	<b>4.61%</b>	<b>20.31%</b>	<b>2.98%</b>	<b>4.58%</b>	<b>6.42%</b>	<b>100.00%</b>

## Contact

Banque Cantonale du Jura  
2900 Porrentruy

Investment Office

io@bcj.ch

+41 32 465 13 70

## Signataire des PRI



## Définitions et explications

---

### Approche d'investissement ESG

La solution d'investissement prend en compte les risques ESG tout en optimisant la gestion des risques financiers. Cela permet de réduire l'exposition aux activités controversées et vise à améliorer le profil risque/rendement sur le long terme. Les différentes approches ESG sont disponibles dans notre politique d'investissement responsable.

### Rating ESG

La notation ESG du fonds évalue la résistance d'un fonds aux risques ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) à long terme. MSCI établit un rating allant de « AAA à CCC ». La notation est basée sur des règles qui identifient les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG.

### Critères d'exclusions

#### *Secteurs sensibles*

La position du portefeuille ne dépasse pas 1% dans chaque secteur.

#### *Exclusions strictes*

Aucun investissement n'est réalisé dans les secteurs mentionnés. Sont exclues les sociétés en violation d'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

### Commission de gestion

Elle sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

### Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

### Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

### Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

### Duration modifiée

La duration modifiée indique le pourcentage de changement du cours d'une obligation si le niveau des taux d'intérêt du marché change d'un point de pourcentage.

### Durée résiduelle

La durée d'un papier monétaire ou d'une obligation est calculée sur la base de la première date de remboursement possible. La durée résiduelle moyenne d'un fonds de placement résulte de la moyenne pondérée des échéances des différents titres entre la date d'évaluation et le remboursement.

## Clause de non-responsabilité

---

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par la Banque Cantonale du Jura et la société Alquant. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription, de rachat ou d'achat d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations à sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres.

Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 ss. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués ou transmis à des personnes qui peuvent être des «US persons». Par «US person», on entend toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain.

Le prospectus avec contrat de fonds intégré, lequel nomme les investisseurs autorisés pour ce fonds, le document d'informations clés ainsi que le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds, de la banque dépositaire et de la Banque Cantonale du Jura.